Envoyé en préfecture le 29/12/2023
Reçu en préfecture le 29/12/2023
Publié le 29/12/2023
ID : 040-214002842-20231229-D2023_33-AU

St-Vincent de Tyrosse
Entre terre et mer, la vie

# DECISION DU MAIRE PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 ALINEA 4 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Décision n° D2023_33

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE 2023A07 – REHABILITATION DU COMPLEXE SPORTIF DE LA FOUGERE**

Monsieur le Maire de la Ville de Saint-Vincent de Tyrosse,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122-22, alinéa 4,

**VU** la délibération 20230925_12 du Conseil Municipal en date du 25 septembre 2023 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à exercer par délégation les attributions énumérées dans la délibération et à prendre les décisions prévues en ce sens, conformément aux dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Commande Publique du 1er avril 2019,

**VU** le registre des dépôts comportant :

- 4 offres pour le lot 1 terrassement – VRD – aménagements extérieurs (Lafitte TP, Laussu, Unelo et Soubestre)
- 2 offres pour le lot 2 démolition – curage – gros œuvre (Duhalde et Bernadet)
- 2 offres pour le lot 3 enduits à la chaux (CBA 640 et Bertrand SN)
- 3 offres pour le lot 4 désamiantage (Hualde, Bernadet et DBA Construction)
- 1 offre pour le lot 5 étanchéité (Etandex)
- 1 offre pour le lot 6 menuiseries extérieures alu (Lapegue Habitat)
- 2 offres pour le lot 7 serrurerie (DL Aquitaine et C2B Adour)
- 1 offre pour le lot 8 menuiseries intérieures bois (JCB Agencement)
- 1 offre pour le lot 9 plâtrerie – isolation – faux plafond (Bubola)
- 1 offre pour le lot 10 carrelage – faïence (Buso Patrick)
- 2 offres pour le lot 11 peintures – traitement des façades (Morlaes et Trieux)
- 2 offres pour le lot 12 chauffage – ventilation – plomberie (Ayphassorho et Eiffage)
- 1 offre pour le lot 13 électricité – courants forts et faibles (Capet)

**CONSIDÉRANT** que certaines propositions répondent aux besoins énoncés dans la consultation pour une durée de 18 mois environ à compter de la date fixée par ordre de service prescrivant de commencer les travaux,

**CONSIDÉRANT** que certaines propositions ne répondent pas aux besoins énoncés dans la consultation,

**Mairie de Saint-Vincent de Tyrosse**
24 Avenue Nationale
40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE
05 58 77 00 21 – contact@tyrosseville.com
www.ville-tyrosse.fr

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : www.telerecours.fr.*

Envoyé en préfecture le 29/12/2023
Reçu en préfecture le 29/12/2023
Publié le 29/12/2023
ID : 040-214002842-20231229-D2023_33-AU

# DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** de signer le marché relatif à la réhabilitation du complexe sportif de la Fougère avec :

- la société Unelo de Seignosse (40) pour un coût HT de 220 003.57 €. Ce montant prend en compte la tranche ferme (TF), la tranche conditionnelle (TC) et 3 PSE décrites dans la notification et l'acte d'engagement.
- La société Duhalde de Ustaritz (64) pour un coût HT de 555 734.80€. Ce montant prend en compte la TF, la TC et 2 PSE décrites dans la notification et l'acte d'engagement.
- La société CBA 640 de Villefranque (64) pour un coût HT de 29 470.10€. Ce montant prend en compte la TF uniquement.
- La société DBA de Saint-Léonard de Noblat (87) pour un coût HT de 6 930.00€. Ce montant prend en compte la TC uniquement.
- La société Lapegue de Mèes (40) pour un coût HT de 62 288€. Ce montant prend en compte la TF uniquement.
- La société C2B de Tarnos (40) pour un coût HT de 260 800.00€. Ce montant prend en compte la TF, la TC et 9 PSE décrites dans la notification et l'acte d'engagement.
- La société Trieux de Bizanos (64) pour un coût HT de 107 566.00€. Ce montant prend en compte la TF, la TC et 2 PSE décrites dans la notification et l'acte d'engagement.
- La société Eiffage de Bayonne (64) pour un coût HT de 235 702.46€. Ce montant prend en compte la TF, la TC et 1 PSE décrites dans la notification et l'acte d'engagement.

**ARTICLE 2 :** de relancer les lots déclarés infructueux suivants :

- 05 : étanchéité – étanchéité liquide résine (1 seule offre qui dépasse de 35% l'estimation)
- 08 : menuiseries intérieures bois (1 seule offre qui dépasse de 41% l'estimation)
- 09 : plâtrerie – isolation – faux plafonds (1 seule offre non conforme)
- 10 : carrelage – faïence (1 seule offre non conforme)
- 13 : électricité courants forts et faibles (1 seule offre qui dépasse de 29% l'estimation)

**ARTICLE 3 :** les sommes nécessaires au financement de ces prestations sont inscrites au budget principal de la Ville de Saint-Vincent de Tyrosse.
L'avis d'appel public à la concurrence a été transmis le 19/07/2023 pour une parution sur le site de landespublic.org, sur le site de la Ville et sur le BOAMP.

**ARTICLE 4** : la présente décision, dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de DAX, sera inscrite au registre des délibérations de la Ville de SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE et portée à connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint-Vincent de Tyrosse, le 29 décembre 2023

MAIRIE DE SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
40230

Le Maire,
Régis GELEZ